

Directives d'application au règlement de courses de la CICL (AR)

Nouvelles directives d'application pour la répartition des classes chez les whippets. (depuis 15.04.2019)

Version concrète 17.05.2019

1. Classes Les whippets seront répartis comme suit:
 - Whippets « taille normale »: Classe A et B
 - Whippets « nationale grande taille »: Classe A et B
 - ~~Seniors « taille normale »: Classe A et B~~
 - ~~Seniors « nationale grande taille »: Classe A et B~~
2. Courses avec CACT
 - a) Les whippets « taille normale » de la classe A courent selon le règlement FCI de courses international, pour autant que 6 chiens soient inscrits dans cette classe.
 - b) Si dans la classe A il y a moins de 6 chiens au départ, ceux-ci courent selon le règlement de courses national.
3. Transfert en classe A
 - a) Les propriétaires de whippets de classe B peuvent librement inscrire en classe A, ceci en tout temps (en vue de l'obtention du certificat pour la classe travail, pour compléter le nombre de participants, pour raison personnelle). La décision de prendre librement le départ dans la classe A doit être annoncée avant le départ de la course, et si cela est possible, déjà lors de l'inscription.
4. Faible participation
 - a) Si moins de 3 chiens sont inscrits dans une classe, les classes A et B courent ensemble. Le consentement des propriétaires des chiens de la classe B est nécessaire.
 - b) En cas de faible participation chez les seniors, aussi bien les whippets de taille normale et les grandes tailles, comme ceux des classes A et B seniors peuvent être mélangés. Ceci nécessite le consentement des propriétaires des chiens seniors de la classe B.
 - c) En cas de faible participation, il appartient au chef de course de demander l'avis des propriétaires avant la planification de la course afin d'éviter les discussions lors de la course.
5. **Classification**
 - 5.1 Temps de base des cynodromes
 - a) Pour chaque cynodrome suisse, une valeur moyenne est établie en fonction des temps courus par tous les whippets licenciés en Suisse. Celle-ci sert pour la répartition des whippets dans les classes correspondantes (A ou B).
 - b) La valeur moyenne de chaque cynodrome sera réévaluée chaque fin de saison pour la saison suivante.
 - c) Lors de circonstances particulières, la valeur moyenne peut être, réadaptée/nouvellement établie avec l'accord des différents clubs concernés. Les circonstances particulières concernent des changements de structure du terrain, des boîtes de départ, de la traction et autres semblable.
 - d) La valeur moyenne sera dénommée temps de base.
 - e) Le temps de base de chaque cynodrome sera publié sur le site de la CICL.
 - 5.2 Transparence/Listage La CICL tient une liste de tous les whippets avec les temps effectués dans leurs classes respectives et la publie sur son site.
 - 5.2 Base de classification La classification se fait sur les bases suivantes:
 - Le chien dont le temps le plus rapide effectué dans une course est égal ou plus rapide que le temps de base du cynodrome intégrera la classe A.
 - Le chien dont le temps le plus rapide d'une course est plus lent que le temps de base du cynodrome intégrera la classe B.
 - Ne comptent que les courses effectuées en Suisse.
 - 5.3 Lors de la licence A la suite de l'épreuve de licence, une première classification du chien se fera en fonction du meilleur temps obtenu lors de l'épreuve de licence.
Si la licence se fait sans chronométrage, le whippet fera sa première course en classe A.
A la suite de cette course, la classification se fera en fonction du meilleur temps de celle-ci.

Directives d'application au règlement de courses de la CICL (AR)

- | | | |
|----------|---|--|
| 5.4 | Pendant la période active | <ul style="list-style-type: none"> a) Est déterminant pour une classification, la majorité des temps obtenus en-dessus ou en-dessous du temps de base, lors des trois dernières courses. Après chaque autre participation à une course, un changement de classe peut s'avérer nécessaire. b) Un tampon A ou B sera apposé dans le carnet de travail (licence) après chaque course. Le temps le plus rapide obtenu par le chien lors de la course est référant.
A: Le chien avec un temps égal au temps de base établi ou plus rapide que celui-ci
B: Le chien est moins rapide que le temps de base établi c) Le chien pour qui un changement de classe est nécessaire, sera signalé à la CICL qui effectuera la correction sur la liste. d) Dans la course suivante, le chien courra dans la classe qui a été définie en fonction de l'ensemble des meilleurs temps obtenus lors des trois dernières courses. |
| 5.5 | Whippet venant de l'étranger | <ul style="list-style-type: none"> a) Les whippets venant de l'étranger court généralement en Classe A. b) Ausnahme: Deutsche und holländische Whippets, die dort in der B-(resp. Grundklasse) oder C-Klasse laufen ihr erstes Rennen in der Schweiz in der B-Klasse. c) Après avoir effectué une course en Suisse, ils seront classés selon les critères spécifiés au point 5.2 et 5.4 des directives d'application. d) La classification des whippets étrangers dans une des classes suisses est valable uniquement en Suisse. |
| 5.6 | Participation à l'étranger | <ul style="list-style-type: none"> a) Les whippets suisses courent à l'étranger toujours dans la classe concernée pour autant qu'un système de classification existe. b) La CICL s'occupe de la communication avec l'étranger. |
| 5.7 | Disposition transitoire | <p>Pour les chiens déjà licenciés, la classification se fera en fonction des résultats obtenus lors des trois dernières courses effectuées en Suisse. Si le chien a couru moins de trois courses en Suisse, la classification se fera en fonction des résultats, courses/temps obtenus. Si il n'a pas encore couru en Suisse, il prendra le départ en classe A.</p> |
| 6 | Déroulement des courses | |
| 6.1 | Manche | <ul style="list-style-type: none"> a) Tous les whippets courent une manche et une finale. b) Si, lors d'une course internationale il y a plus de 6 whippets au départ en classe A, ils courent selon le règlement FCI, c'est-à-dire, 2 manches éliminatoires. |
| 6.2 | Composition des manches éliminatoires | <p>La composition des manches par classe se fait selon le règlement national, resp. le règlement international.</p> |
| 6.3 | Finale de la classe A | <ul style="list-style-type: none"> a) Dans les courses internationale les whippets de la classe A courent toujours au temps. Les finales se composent de 6 chiens. b) Le reclassement en finale A n'est pas possible. |
| 6.4 | Finale de la classe B avec 5 chiens au maximum au départ. | <p>Si 5 whippets de la classe B sont au départ, ils courent une finale. La composition de la finale se fait en fonction du temps obtenu dans la première manche.</p> |
| 6.5 | Finale de Classe B avec plus de 5 chiens au départ | <p>Si dans la classe B il existe de grosses différences de temps, et que plus de 5 whippets de la classe B sont au départ, ils seront répartis comme suit dans la finale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La moyenne des temps des manches éliminatoires de tous les chiens sera déterminée. 2. Les chiens qui auront couru plus rapidement ou un temps égal à la moyenne des temps iront dans la première finale. Minimum 3 (max 6) chiens participeront à cette finale. 3. La moyenne des temps des chiens restants sera alors établie. 4. Les chiens suivants qui auront couru plus rapidement ou un temps égal à cette moyenne iront dans la 2ème finale. Minimum 3 (max 6) chiens participeront à cette finale. 5. Ce procédé sera répété jusqu'à ce que tous les chiens soient intégrés |

Directives d'application au règlement de courses de la CICL (AR)

- dans une finale.
- 7 Remarque générale
- a) Un reclassement est possible.
 - 1. Lors de courses nationales avec attribution du CACT, celui-ci sera décerné dans la classe A et dans la classe B selon les conditions du règlement de course national art R 10.5-10.7. Le titre de champion suisse sera également attribué à la classe A et à la classe B.
 - 2. Aucun point de sélection pour les championnats FCI ne sera décerné dans la classe B. Les chiens de la classe B peuvent participer aux championnats FCI, pour autant qu'ils soient sélectionnés.
 - 3. Si le nombre de PLI participant régulièrement aux courses est élevé et qu'une classification s'avère nécessaire, le système de classification utilisé pour les whippets peut être adopté.

Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICAL du 27 mars 2019.

Konkretisiert am 17.05.2019: Whippet Senioren ohne Klasse; deutsche und holländische Whippets der B-/C-Klasse.

Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

le président:

la secrétaire:

Walter Brändle

Ruth Hess